

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-157** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 6 décembre 2022. Cette assemblée aura lieu le **13 décembre 2022**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-157** a pour objet de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 afin de modifier diverses dispositions :

- Préciser que des bâtiments principaux reliés par un corridor ou par une construction souterraine sont considérés comme des bâtiments principaux distincts;
- Introduire l'usage de commerce de détail d'articles et d'accessoires érotiques et le prohiber sur le territoire de l'arrondissement;
- Augmenter la largeur d'une place de stationnement de vélo aménagée pour un usage commercial, de service et institutionnel à 40 cm;
- Autoriser les enseignes électroniques communautaires sur le territoire de l'arrondissement;
- Effectuer une correction administrative.

Certaines de ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et peuvent affecter l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 7 décembre 2022

Benoît Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement